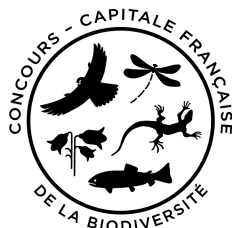


Déclinaison d'une trame "étoilée"

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2022



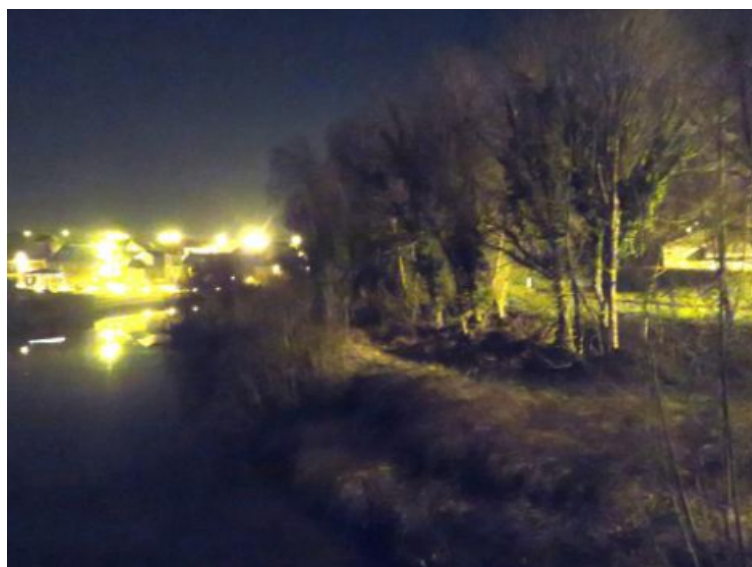
Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Services de la collectivité associés : Aménagement de l'espace et stratégie foncière / Communication / Développement économique / Développement touristique / Eclairage public / Politique de la ville / Ressources Environnementales / Santé / Sécurité et prévention de la délinquance / Voirie

Budget : Etude Trame Noire : 29 040 € TTC

Partenaires techniques : Conseil de Développement Citoyen

Date de début : 01/07/2020



Objectifs :

Dans le cadre de sa compétence facultative relative à la Trame Verte et Bleue du Val de Sambre, la CAMVS a souhaité décliner un volet « Trame noire » afin de prendre en compte l'impact de la pollution lumineuse sur le déplacement des espèces. Cependant, la question des nuisances lumineuses croise aussi d'autres enjeux, notamment énergétiques, paysagers ou encore sanitaires. Aussi, les élus communautaires et le Conseil de Développement citoyen ont souhaité étendre le sujet afin de prendre en compte ces différentes thématiques. La réduction de l'impact de l'éclairage via la déclinaison d'une « Trame étoilée » est ainsi inscrite dans le projet de territoire 2020-2026.

Le projet « Trame étoilée » vise donc à développer un éclairage durable sur le territoire de la CAMVS permettant de concilier préservation des ressources naturelles, amélioration du cadre de vie et maîtrise des consommations énergétiques. Plusieurs objectifs opérationnels peuvent être déclinés :

- Adapter l'éclairage public aux enjeux de biodiversité ;
- Intégrer le sujet de la pollution lumineuse dans la planification urbaine et énergétique (« sobriété lumineuse ») ;
- Former et informer à la problématique des nuisances lumineuses et mobiliser les acteurs.

NB : la dénomination « trame étoilée » pourra évoluer selon la perception et la sensibilité des habitants et des usagers du territoire (« Trame nuit », « Trame nocturne », « Trame noire », ...).

Mesures mises en œuvre :

1. Amélioration des connaissances sur la biodiversité nocturne

En 2020, la CAMVS a réalisé une étude « Trame Noire » sur l'intégralité de son territoire. La trame noire a pour finalité de préserver les espèces et leurs habitats en définissant des zones sensibles à la pollution lumineuse. Les résultats de cette étude ont abouti à la production de recommandations relatives à l'éclairage public ainsi qu'à l'élaboration de documents de sensibilisation pour la protection de la faune nocturne. De plus, 7 secteurs à enjeux ont été identifiés comme constituant des zones de conflits entre la Trame Verte et Bleue et la lumière artificielle.

2. État des lieux et diagnostic du parc d'éclairage

La CAMVS effectue en régie la gestion de l'éclairage public de 41 communes (sur 43), ce qui représente environ 22 000 points lumineux. Courant 2021, des échanges réguliers ont été mis en place entre les différents services afin de réaliser un état des lieux de la conformité des points lumineux, lister les renouvellements du parc d'éclairage et étudier la faisabilité technique des adaptations.

3. Information / concertation

Fin 2021, plusieurs réunions se sont déroulées afin de présenter le sujet aux communes (élus et techniciens), en présence notamment des représentants des forces de l'ordre. Suite à ces échanges, un questionnaire a été envoyé à toutes les communes afin de connaître leur(s) attente(s) vis-à-vis de ce projet. Par ailleurs, une réflexion est actuellement en cours pour porter un projet transfrontalier dans lequel serait développé un volet social visant à étudier l'acceptabilité sociale d'un projet de trame étoilée et à accompagner sa mise en œuvre par des opérations de sensibilisation innovantes de grande ampleur. Le Conseil de Développement citoyen a aussi proposé de s'intéresser à la labellisation « Territoire de villes et villages étoilés » qui valorise les actions menées pour assurer une meilleure qualité de la nuit.

4. Expérimentations

En 2022 est prévue la mise en place d'expérimentations en vue d'adapter l'éclairage public sur les secteurs à enjeux et sur des zones proposées par les communes. Plusieurs solutions seront proposées : nouvelles technologies de lampes, adaptation du spectre lumineux, diminution du nombre de luminaires, réduction de puissance ou extinction en cœur de nuit, aménagements paysagers.

Résultats / impact pour la biodiversité :

La lumière artificielle, en créant des ruptures du noir infranchissables pour certains animaux, constitue un effet barrière reconnu au niveau national. A l'échelle du territoire, les principales dégradations liées à la pollution lumineuse se situent sur et aux abords de la Sambre. La modulation de l'éclairage, notamment sur les zones de conflits identifiées, permettra de lutter contre la fragmentation des habitats et de favoriser le déplacement des espèces nocturnes.

Indépendamment de la mise en œuvre d'actions opérationnelles, les prescriptions relatives à l'éclairage public sont d'ores et déjà prise en compte dans les projets d'aménagement et de planification :

- Recommandations d'une température de couleur inférieure à 2300 K dans les Orientation d'Aménagement et de Programmation en ZNIEFF 1 (projet de lotissement à Berlaimont, création de la zone d'activités de la Marlière) ;
- Réflexion sur la mise en place d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPi).

Coordonnées

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Liens utiles

[Trame sombre : le côté obscure à parfois du bon](#)

Contact

Gaëlle KANIA, chargée de mission Trame Verte et Bleue

gaelle.kania@amvs.fr